



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 11 juin 1996 — N° 35

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

11 juin 1996

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

M. le Président rend la décision suivante sur la caducité de la motion de suspension de certaines règles de procédure inscrite à l'article 65 du *Feuilleton et préavis* du 10 juin 1996 par le leader du gouvernement:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de suspension de certaines règles de procédure est caduque pour le motif que le débat sur cette motion ne peut être repris à l'étape des affaires du jour en raison du libellé même de la motion qui stipule que l'Assemblée devra procéder «aux étapes subséquentes de la période des affaires courantes dès l'adoption de la présente motion». Ladite motion a donc été retirée du *Feuilleton* par la Présidence.

En conséquence, l'avis de motion portant retrait de la motion de suspension de certaines règles de procédure est lui-même frappé de caducité et, pour ce motif, a aussi été retiré du *Feuilleton* par la Présidence.

11 juin 1996

AFFAIRES COURANTES

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais requis, une lettre de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, lui faisant part de son intention de soulever une question portant sur une violation des droits et privilèges de l'Assemblée et de ses membres. Selon le leader de l'opposition officielle, le ministère de la Santé et des Services sociaux aurait commis un outrage au Parlement en faisant paraître dans plusieurs quotidiens du Québec une publicité relative au nouveau régime d'assurance-médicaments proposé dans le projet de loi n° 33, sans mention du rôle de l'Assemblée et de ses membres dans le processus d'adoption des lois.

M. le Président prend en délibéré la question de la recevabilité de cette demande.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors de la séance du 10 juin 1996, sur la motion d'amendement de M. Bordeleau (Acadie) proposant que soit reportée l'adoption du principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 37 en annexe)

Pour: **38** Contre: **53** Abstention: **0**

Avis touchant les travaux des commissions

11 juin 1996

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique, et de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

À 13 h 01, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

11 juin 1996

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 17 h 58, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Brodeur (Shefford) propose l'ajournement du débat.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 38 en annexe)

Pour: **26** Contre: **52** Abstention: **0**

11 juin 1996

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Cusano (Viau) propose que le principe du projet de loi n° 190, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit maintenant adopté.

Le mercredi 12 juin 1996

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 190 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 190 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Brassard, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 38, Loi instituant le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 38 est adopté.

11 juin 1996

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 38 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, que le principe du projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 128 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 128 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

À 0 h 34, sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne à 10 heures, ce mercredi 12 juin 1996.

<segment>

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

11 juin 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion d'amendement de M. Bordeleau (Acadie) proposant que soit reportée l'adoption du principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives.

(Vote n° 37)

POUR - 38

Beaudet	Chenail	Gauvin	Ouimet
Bélanger	Ciaccia	Gobé	Paradis
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Copeman	Houda-Pepin	Parent
Benoit	Cusano	Johnson	Poulin
Bissonnet	Delisle	Kelley	Thérien
Bordeleau	Dionne	Lafrenière	Vallières
Bourbeau	Dumont	Lefebvre	Williams
Brodeur	Farrah	Maciocia	
Chagnon	Frulla	MacMillan	
Charbonneau	Gagnon-Tremblay	Marsan	
(<i>Bourassa</i>)	Gautrin	Middlemiss	

CONTRE - 53

Barbeau	Boucher	Doyer	Léonard
Baril	Brassard	Gagnon	Létourneau
(<i>Arthabaska</i>)	Brien	Gaulin	Malavoy
Beaumier	Campeau	Gendron	Marois
Bégin	Caron	Harel	Ménard
Bélanger	Carrier-Perreault	Jolivet	Morin
(<i>Anjou</i>)	Charest	Julien	(<i>Dubuc</i>)
Bertrand	Chevrette	Jutras	Morin
(<i>Charlevoix</i>)	Cliche	Lachance	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
Bertrand	Côté	Landry	Paquin
(<i>Portneuf</i>)	Désilets	(<i>Bonaventure</i>)	Paré
Blackburn	Deslières	Laprise	Payne
Boisclair	Dion	Leduc	Pelletier

11 juin 1996

Perreault
Rioux

Rivard
Robert

Rochon
Signori

Trudel
Vermette

ABSTENTION - 0

Sur la motion d'ajournement du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives, proposée par M. Brodeur (Shefford):

(Vote n° 38)

POUR - 26

Bélanger
(*Mégantic-Compton*)
Bergman
Bissonnet
Bordeleau
Brodeur
Chagnon

Chenail
Ciaccia
Copeman
Cusano
Dionne
Farrah
Gautrin

Houda-Pepin
Kelley
Lafrenière
Lefebvre
Maciocia
MacMillan
Marsan

Middlemiss
Mulcair
Ouimet
Paradis
Parent
Williams

CONTRE - 52

Barbeau
Baril
(*Arthabaska*)
Baril
(*Berthier*)
Beaulne
Beaumier
Bégin
Bélanger
(*Anjou*)

Bertrand
(*Portneuf*)
Blackburn
Blais
Boisclair
Boucher
Boulerice
Brassard
Campeau
Carrier-Perreault

Charest
Chevrette
Côté
Désilets
Deslières
Dion
Dionne-Marsolais
Doyer
Facal
Gagnon

Gaulin
Gendron
Harel
Jolivet
Julien
Jutras
Kieffer
Lachance
Landry
(*Bonaventure*)

11 juin 1996

Landry
(*Verchères*)
Laprise
Leduc
Léonard

Létourneau
Marois
Morin
(*Nicolet-Yamaska*)
Paquin

Paré
Payne
Perreault
Rivard
Robert

Rochon
Signori
Simard
(*Richelieu*)
Vermette

ABSTENTION - 0